

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/076

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 9 : CONCERT DES ECOLES DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE SOUS LA
DIRECTION DE JACKY LOCKS**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire, qui propose de recourir aux services de M. Jacky Locks, directeur artistique, pour préparer le concert de chant choral, de fin d'année scolaire des écoles de Rech et de Sarralbe, le 28 juin 2019,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

- décide d'organiser avec les écoles de Sarralbe cette fête de fin d'année scolaire le 28 juin 2019,
- décide de prendre en charge les prestations « son et lumières » de l'association Crasy Sound pour un montant de 1 250 € TTC,
- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à la coopérative scolaire du groupe scolaire « Robert Schuman » pour l'organisation de ces festivités de fin d'année scolaire,
- de prendre en charge les frais annexes liés à l'organisation de la manifestation, à savoir les frais de repas, les droits d'auteur et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de la manifestation,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de l'exercice 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT